



Les Graoullys Roller Montigny

Charte du joueur et charte du parent.



1. Le joueur :

Le joueur s'engage à :

- Être à jour concernant sa licence et ses règlements.
- Être à l'heure aux entraînements et aux matchs, et y participer de façon régulière.
- Prévenir l'entraîneur de toute absence, à l'entraînement ou en compétitions, le plus tôt possible.
- Respecter l'entraîneur, ses consignes et ses choix.
- Respecter ses coéquipiers et les dirigeants du club.
- Respecter les adversaires, les arbitres, les officiels et les spectateurs.
- Maîtriser ses émotions et surveiller son comportement.
- Adopter une attitude exemplaire sur et en dehors des terrains, en match comme à l'entraînement.
- Prendre en compte les écarts de niveau entre ses coéquipiers et lui-même (encourager et aider les plus faibles, se dépasser pour ne pas ralentir les plus forts).
- Rester fair-play dans la victoire comme dans la défaite.
- Ne pas monter sur le terrain, ni le quitter sans l'autorisation de l'entraîneur.
- Prendre soin de son matériel, de celui des ses coéquipiers, ainsi que celui du club.
- Veiller à ce que son équipement soit en bon état et ne représente pas un danger pour lui-même ou pour les autres pratiquants.
- S'assurer de la propreté des vestiaires, bancs des joueurs, minibus, etc. (scotch, bouteilles plastique, nourriture...) à domicile comme l'extérieur.
- Ne pas diffuser, et ce quel que soit le support, propos ou images dégradantes concernant les coéquipiers ou pouvant nuire à l'image du club ou du Roller Hockey en général.

Les dirigeants du Roller Montigny se réservent le droit de sanctionner tous manquements aux points de la charte ci-dessus (sanction qui peut aller jusqu'à l'exclusion).

Les dirigeants du Roller Montigny se réservent le droit de ne pas réinscrire la saison suivante un joueur (mineur ou majeur) dont le comportement aura été inacceptable, irrespectueux du règlement de façon récurrente, ou ayant commis une faute grave... Cette disposition est également valable si ce sont les parents du licencié mineur ou responsables qui adoptent un comportement inacceptable, irrespectueux du règlement de façon récurrente, ou ayant commis une faute grave.....

Nom :

Prénom :

Signature du joueur :

2. Le parent :

Vous êtes parents d'un joueur de hockey et votre rôle est important à son épanouissement et sa progression. Votre enfant a besoin de votre soutien, de votre aide et de vos encouragements pour vivre pleinement sa passion.

Le parent s'engage à :

- Participer à l'épanouissement des enfants, tout en acceptant les contraintes liées à la pratique du Roller Hockey (entraînements, matchs, réunions...)
- Participer aux déplacements en tant que conducteur ou s'organiser avec les autres parents pour la prise en charge de son enfant (tours de rôle, défraiements, covoiturage...)
- Déposer et récupérer son enfant à l'heure pour les entraînements et les matchs.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de repartir.
- Aider son enfant à s'équiper (notamment pour le laçage des patins ou l'équipement de gardien, pour les plus jeunes). Ce n'est pas le rôle de l'entraîneur.
- Equiper son enfant avec du matériel complet, adapté et réglementaire.
- Ne pas pénétrer dans les vestiaires avant les matchs, sauf autorisation de l'entraîneur.
- Ne pas venir sur le banc des joueurs et sur le terrain lors des matchs et entraînements.
- Respecter les consignes, et les choix de l'entraîneur (convocations, temps de jeu, tactiques, sanctions...)
- Rester en retrait lors des matchs et des entraînements. Ne pas interférer dans les consignes techniques et tactiques.
- Adopter une attitude sportive et fair-play dans la victoire comme dans la défaite et encourager son enfant à en faire de même.
- S'abstenir de toute critique envers les entraîneurs, les joueurs, les adversaires et leurs parents, ainsi que les arbitres et les organisateurs.
- Ne pas diffuser, et ce quel que soit le support, propos ou images dégradantes concernant les joueurs ou pouvant nuire à l'image du club ou du Roller Hockey en général.

Les dirigeants du Roller Montigny se réservent le droit de sanctionner tous manquements aux points de la charte ci-dessus (sanction qui peut aller jusqu'à l'exclusion).

Les dirigeants du Roller Montigny se réservent le droit de ne pas réinscrire la saison suivante un joueur (mineur ou majeur) dont le comportement aura été inacceptable, irrespectueux du règlement de façon récurrente, ou ayant commis une faute grave... Cette disposition est également valable si ce sont les parents du licencié mineur ou responsables qui adoptent un comportement inacceptable, irrespectueux du règlement de façon récurrente, ou ayant commis une faute grave.....

Nom :

Prénom :

Signature :